

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 102

Artikel: L'extraordinaire enrichissement des grandes entreprises suisses en dix ans : de 1957 à 1967, leur valeur boursière a quadruplé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'extraordinaire enrichissement des grandes entreprises suisses en dix ans. De 1957 à 1967, leur valeur boursière a quadruplé

Dans une économie en expansion, la valeur des grandes entreprises croît à un rythme accéléré : elles investissent, construisent de nouvelles usines sur le territoire national ou dans le monde, équipant des laboratoires, organisant des réseaux de distribution, etc. Les bilans ne révèlent que très imparfairement ces investissements : tous les biens ne sont pas estimés à leur prix et les chiffres dissimulent d'importantes réserves latentes. Comment, alors, apprécier l'enrichissement réel ?

La bourse est un des enregistreurs de la richesse des entreprises. Idéalement, la valeur boursière des actions devrait correspondre à la valeur réelle des biens. En réalité, tel n'est pas le cas; le baromètre boursier, on le sait, connaît des sautes d'humeur; une politique plus généreuse de dividendes, la peur d'une dévaluation de la monnaie, les paris sur la hausse l'influencent vers le beau, qui n'est jamais totalement fixe, comme certains l'apprirent en 1962.

Donc, la valeur boursière ne donne des indications sûres sur l'enrichissement des entreprises (et des actionnaires) que si l'on considère ses variations sur une période assez longue, qui devrait pouvoir comprendre à partir d'une situation étale une crête de hausse, une dépression, une reprise. Les experts admettent généralement qu'un cycle de dix ans permet de tirer des déductions sûres. Appliquant ce découpage par décennie aux fluctuations de la bourse suisse, nous obtenons de 1957 à 1967, d'abord un extraordinaire boom qui s'amorce en 1959 et culmine au début de 1962, suivi d'une descente dérapante de 1962 à 1966, puis d'un redressement.

En Suisse, les variations de la Bourse sont repérées, entre autres, par un indice calculé par la Banque nationale. Son interprétation est simple : l'indice donne la valeur boursière en pour-cent du capital-actions. Si l'indice demeurait à 100, cela signifierait que la valeur boursière est égale au capital-actions, qu'il n'y a pas conséquent ni plus-value, ni enrichissement. Sur une décennie, l'indice boursier, fondé sur une centaine d'entreprises, a donné les renseignements suivants : 1957 : 374,4; 1961 : 1138,7; 1966 : 448,7; 1967 : 603,9.

Ces chiffres confirment donc ce que nous écrivions plus haut; sur une période de dix ans, les oscillations sont fortes, mais on dispose d'un recul suffisant pour les interpréter.

Il est donc judicieux pour une analyse de prendre en considération la période 1957-1967.

Nouvelle illustration du confidentialisme

Décidément, les statistiques en Suisse sont courtes dans le domaine économique. Et le peu que l'on possède prête à confusion. Ainsi la Banque nationale publie un indice des actions de 107 sociétés. Nous venons d'en parler. Mais l'Annuaire suisse de statistiques en publie un autre, à partir de toutes les sociétés dont les actions sont cotées en bourse, soit quelque 200. Naturellement les deux indices ne coïncident pas. Ce n'est pas tout; les grandes banques suisses calculent, elles aussi, la valeur boursière des sociétés, mais leur mode de faire ne concorde pas avec la statistique officielle; le Bureau fédéral s'entient strictement aux actions négociables, à l'exclusion, comme le précise le Service de documentation économique de l'Union de Banques suisses, « de Roche, bons de jouissance et actions, des actions nominatives B de Brown-Boveri et des actions nominatives A de Landis et Gyr ». En revanche, les

grandes banques prennent ces titres en considération dans leurs calculs. Par la vertu d'Hofmann-La Roche, la différence n'est pas purement technique. Elle se chiffre en milliards !

De toute façon l'Annuaire suisse de statistiques ne donne qu'un indice boursier. Rien sur le développement des grandes sociétés suisses. La statistique est allergique par définition à ce qui est individuel. En Suisse, en tout cas, elle croirait déchoir si elle devait donner des indications nominatives.

En revanche, les services économiques des grandes banques renseignent avec grande amabilité, dont nous avons usé au point que nous avons hésité à mettre l'U.B.S. et la S.B.S. au générique de ce numéro. Ces choses-là ne sont pas secrètes; mais l'information est destinée aux initiés. Tel est le confidentialisme.

Explication d'un calcul

Si l'indice boursier est, à fin 1967, de 603,9, cela signifie que le capital-actions des entreprises a sexuplé et passé, approximativement, de 4,2 à 25 milliards. Mais ce chiffre, s'il est révélateur, manque de netteté. Pour certaines entreprises, il y a cent ans

déjà que fut constitué leur capital social de départ. D'autres sont de création récente. D'où le vague du chiffre général.

Nous avons préféré par conséquent comparer les valeurs boursières des 27 premières entreprises suisses (selon le classement U.B.S.) à fin 1957 et à fin 1967; ainsi sont confrontées deux grandeurs de même nature.

La différence de ces deux chiffres (valeur 1967-valeur 1957) donne la plus-value brute réalisée en dix ans. Mais le capital-actions a été augmenté aussi durant cette même période; il faut déterminer cette augmentation, de même qu'il faut considérer l'agio, car certaines actions ont été offertes à un prix supérieur à leur valeur nominale. La plus-value boursière nette s'obtient donc après déduction et de l'augmentation du capital et de l'agio. Le montant de l'agio a été calculé pour chaque entreprise (dix-huit y ont eu recours) sur la base de la documentation U.B.S. (cf. la brochure « La Bourse et moi »). Nous faisons grâce du détail. Le montant total est de 437,063 millions de francs.

Voici donc les chiffres, calculés pour chaque entreprise :

| | CAPITAL SOCIAL | | VALEUR BOURSIÈRE | | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|------------|------------|--------------|
| | millions de fr. | millions de fr. | Augmentation | 31.12.1957 | 31.12.1967 | Augmentation |
| Hoffmann-La Roche | 31.12.1957 pour mémoire | 31.12.1967 pour mémoire | | 701 | 6 112 | 5 411 |
| Nestlé-Unilac | 101,165 | 195,6 | 94,435 | 1 689 | 4 127 | 2 438 |
| Ciba | 80 | 175 | 95 | 684 | 2 446 | 1 762 |
| Geigy | 22,5 | 92 | 69,5 | 143 | 2 194 | 2 051 |
| Sandoz | 50 | 130 | 80 | 390 | 1 794 | 1 404 |
| Alusuisse | 90 | 175 | 85 | 270 | 1 239 | 969 |
| BBC | 67,5 | 165 | 97,5 | 261 | 790 | 529 |
| Swissair | 42 | 218,75 | 176,75 | 43 | 519 | 476 |
| Sulzer | 54 | 90 | 36 | 122 | 370 | 248 |
| Landis et Gyr | 21 | 50,9 | 29,9 | 148 | 294 | 146 |
| Oursina | 10 | 14 | 4 | 51 | 296 | 245 |
| Aar et Tessin | 60 | 110 | 50 | 125 | 191 | 66 |
| Georges Fischer | 40 | 80 | 40 | 105 | 171 | 66 |
| Câbleries Cossenay | 21 | 30 | 9 | 168 | 186 | 18 |
| Jelmoli | 18 | 30 | 12 | 72 | 274 | 202 |
| Globus | 8 | 27 | 19 | 19 | 200 | 181 |
| UBS | 100 | 260 | 160 | 258 | 1 950 | 1 692 |
| Crédit Suisse | 165 | 260 | 95 | 394 | 1 578 | 1 184 |
| SBS | 180 | 300 | 120 | 419 | 1 592 | 1 173 |
| BPS | 90 | 120 | 30 | 129 | 384 | 255 |
| Electro-Watt | 90 | 120 | 30 | 180 | 353 | 173 |
| Holderbank | 20 | 75 | 55 | 101 | 307 | 206 |
| Motor-Columbus | 70 | 90 | 20 | 130 | 243 | 113 |
| Valeurs de métaux | 10,5 | 25,5 | 15 | 34 | 209 | 175 |
| Cie Suisse Réassurance | 75 | 100 | 25 | 540 | 680 | 140 |
| Zurich Assurance | 45 | 55 | 10 | 340 | 535 | 195 |
| Accidents Winterthur | 30 | 41 | 11 | 209 | 359 | 150 |
| | 1 560,665 | 3 039,75 | 1 469,085 | 7 725 | 29 393 | 21 668 |

Récapitulation :

plus-value boursière brute : 21 668
plus-value boursière nette : 19 762 (après déduction de l'augmentation du capital : 1469 mio et de l'agio 437 mio.)

L'enrichissement a donc été de quelque 20 milliards en dix ans.

Qu'est-ce que la S.A. ?

Seules 27 entreprises sont en liste où dominent de toute évidence les chimiques, les bancaires et Nestlé; plus-value moyenne, 2 milliards par an.

Mais en fin de compte, ce qui frappe dans ce recensement, si l'on ne développe pas les comparaisons entre la plus-value immobilière et les salaires distribués, c'est l'extraordinaire disproportion entre l'augmentation du capital social 1,5 milliards et l'augmentation de la valeur boursière 21,5 milliards.

L'augmentation du capital social n'est donc plus une opération qui signifierait que les actionnaires participent financièrement, et à leurs risques, au développement de l'entreprise en lui fournissant de l'argent

frais. L'augmentation du capital social, c'est la manière élégante de les autoriser à bénéficier de la prospérité, de la fortune accrue de la société. Dès lors, la nature même de la société anonyme se transforme; elle n'est plus un moyen de réunir par la multiplication des titres de propriété de vastes capitaux, nécessaires à l'activité industrielle; elle devient le moyen de participer à l'enrichissement d'une société qui draine, elle-même, par son activité propre les sommes nécessaires à son avenir. C'est diamétralement différent. Mais pourquoi ce droit « nouveau » serait-il réservé aux seuls actionnaires, qui ne peuvent même plus justifier leurs prétentions au nom des risques courus ? A moyen terme, ces risques sont dérisoires; dans tous les cas, ils courrent infiniment moins de risques que le salarié qui peut, un jour, être congédié.

Devant ces faits, il est évident que la revendication des ouvriers, des employés, des cadres ne peut plus se limiter à des revendications salariales, mais devra englober aussi des prétentions sur la plus-value des entreprises mêmes.